

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **11 avril 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 47

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 2

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Jean-François BARRIER, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Nathalie GARDES (représentée par Guy SENAUD), Michel BAISSAC (représenté par Bernadette GINEZ), Yvette BASTID (représentée par Dominique LAVIGNE), Elisa BASTIDE (représentée par David LOPEZ), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jean-Luc DONEYS (représenté par Patricia BENITO), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Véronique VISY (représentée par Nicole SOULENQ-COUSSAIN)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_057 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU TDMA - BUDGET PRIMITIF 2024**

### **Rapporteur : Monsieur Stéphane FRECHOU**

Après reprise et affectation des résultats 2023 et reprise des Restes à Réaliser 2023, le Budget Primitif du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'équilibre pour l'année 2024, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	735 447,67
Recettes réelles de fonctionnement	10 529 300,00
Recettes d'ordre entre sections	4 000,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	11 268 747,67

Dépenses réelles de fonctionnement	10 468 747,67
Dépenses d'ordre entre sections	800 000,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	11 268 747,67

Résultat d'investissement reporté	1 915 015,57
Recettes réelles d'équipement (dont RAR)	965 000,00 0,00
Recettes d'ordre entre sections	800 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	3 680 015,57

Dépenses réelles d'équipement (dont RAR)	3 676 015,57 567 747,80
Dépenses d'ordre entre sections	4 000,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	3 680 015,57

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre avec, pour la section d'investissement, d'une part la définition d'opérations et d'autre part le vote d'une AP/CP pour la restructuration du site de l'Yser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :  
 60 pour  
 2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du service annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté d'Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.